

**DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION • DREAL PACA •
- Année 2022 -**

Conception d'une plaquette méthodologique
« Utiliser les nudges sur la voirie autour des avaloirs pour
limiter les pollutions plastiques dans les réseaux d'eau :
éléments de méthodes et initiatives exemplaires »

Dossier suivi par

Aurélié RUFFINATTI

Directrice • Direction de la Transition écologique des territoires
04 88 71 90 47 • a.ruffinatti@arbe-regionsud.org

Claire POULIN

Chargée de projet • Direction de la Transition écologique des
territoires
04 42 90 90 58 • c.poulin@arbe-regionsud.org

Membres associés de l'ARPE-ARB :



Membres pléniers de l'ARPE-ARB :



SOMMAIRE

I- CONTEXTE **p.3**

II- PROGRAMME PREVISIONNEL **p.4**

III- MOYENS ET BUDGET DE L'ACTION **p.5**

I - CONTEXTE

Depuis le mois d'avril 2019, l'ARBE, en partenariat avec la Région Sud, l'ADEME et l'OFB, accompagne les collectivités et leurs groupements dans la mise en œuvre de plans d'actions au service de la diminution des pollutions plastiques en milieux naturels. Dans ce cadre, l'ARBE incite les collectivités à s'engager dans la charte régionale « zéro déchet plastique » pilotée par la Région Sud et la charte nationale « plages sans déchet plastique » pilotée par le Ministère de la Transition écologique et l'ADEME.

A ce jour, nous comptons plus de 200 signataires engagés dans les chartes dont plus de 70 collectivités et intercommunalités.

Pour accompagner au mieux les collectivités et leurs groupements dans des actions concrètes au service de la diminution des pollutions plastiques l'ARBE et ses partenaires développent des outils techniques.

L'ARBE a ainsi développé depuis 2019 :

- un annuaire de prestataires « zéro déchet plastique » dont l'objectif est de faciliter la mise en lien entre les collectivités engagées et les prestataires privés et associatifs proposant des solutions concrètes sur le territoire régional afin d'inciter les signataires à intégrer la problématique dans leurs achats publics. A travers la commande publique, les collectivités peuvent agir concrètement et soutenir le déploiement de solutions innovantes issues du secteur privé et associatif. Pour les y aider l'ARBE conduit un travail de sourcing pour enrichir l'annuaire des prestataires et a proposé un module de formation dédié aux acheteurs publics.
- un guide d'aide à la mise en œuvre de plan d'actions « zéro déchet plastique » L'ARBE et ses partenaires ont publié un guide d'aide à la mise en œuvre des plans d'actions zéro déchet plastique à destination des collectivités et leurs groupements dans lequel sont présents : les enjeux clés relatifs aux pollutions plastiques, les réponses aux idées reçues et des fiches thématiques en lien avec les compétences territoriales pour guider pas à pas les collectivités qui s'engagent. En parallèle, l'ARBE capitalise à travers les plans d'actions rédigés par les signataires lors de la signature de la charte de nombreuses initiatives exemplaires.

Actuellement, il existe de nombreuses idées reçues et « fausses » solutions relatives aux problématiques des pollutions plastiques. Cela nécessite aux acteurs souhaitant s'engager de s'approprier les enjeux et d'apprendre à identifier les actions qu'il est réellement pertinent de mettre en œuvre. Le déploiement du guide et la capitalisation des initiatives exemplaires permettent de répondre à ce besoin de partage d'expériences et d'information pour définir un plan d'actions pertinent.

En 2022, et suite à l'identification d'un besoin spécifique, l'ARBE et ses partenaires souhaiteraient déployer un nouvel outil en 2022 : une plaquette méthodologique « Utiliser les nudges sur la voirie à proximité des avaloirs pour limiter les pollutions plastiques dans les réseaux d'eau : éléments de méthodes et initiatives exemplaires »

II – PROGRAMME PREVISIONNEL POUR LA CONCEPTION DE LA PLAQUETTE

Objectif

A ce jour, 70 collectivités sont engagés dans l'une ou les deux chartes dont l'animation a été confiée à l'ARBE. Parmi ces 70 collectivités, une quarantaine sont engagées ou ont prévu d'agir sur le réseau pluvial pour diminuer le transfert des pollutions plastiques de la voirie aux milieux naturels notamment à travers l'utilisation de nudges à proximité des avaloirs.

De nombreuses collectivités sont ainsi en cours d'expérimentation sur cette action innovante. L'objectif de ce document sera de proposer un outil permettant de répondre aux premières questions que peuvent se poser les collectivités sur le sujet afin de les orienter au mieux dans leur mise en œuvre concrète.

Cette proposition fait suite à de premiers échanges qui ont eu lieu depuis février 2020 avec la Région Sud, l'ADEME et la DREAL. L'ARBE avait ainsi transmis des premiers éléments financiers relatifs aux différentes méthodes de marquages des avaloirs.

L'ARBE propose donc, à travers le développement d'une plaquette dédiée, de consolider ces premiers éléments. Nous proposons de conduire ce travail en partenariat avec quelques-unes des collectivités d'ores et déjà engagées et des structures travaillant sur les sciences comportementales

Calendrier prévisionnel

- Janvier/février : prise de contacts / réunions de calage avec les partenaires
- Mars : organisation d'une réunion sous la forme d'un groupe de travail pendant laquelle sont invitées les collectivités engagées sur le sujet. Objectifs : favoriser l'échange et recueillir les initiatives « exemplaires »
- Mars/Avril : organisation de 4 à 5 visites de sites ciblées effectuées par l'ARBE
- Avril / Juin : rédaction document et validation du contenu lors du Copil n°1 de la mission zéro déchet plastique de l'ARBE
- Juillet- Septembre : Mise en page du document, validation définitive par les partenaires, impression
- Septembre/décembre : Valorisation et diffusion du document lors d'un évènement organisé par l'ARBE

La plaquette pourrait aborder les éléments suivants :

1. Rappel des enjeux et présentation des nudges
2. Qui impliquer dans mon projet ?
3. Où installer les nudges ?
4. Quel(s) message(s) pour inciter au changement de comportement ?
5. Quels types de nudges utilisés ? Avantages et inconvénients
6. Ils le font déjà
7. Pour aller plus loin : quelques ressources plus globales sur le sujet

III - MOYENS ET BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION

La réalisation de cette plaquette mobilisera les personnes suivantes :

- › Au sein de La Direction « Transition écologique des territoires »
 - Aurélie RUFFINATTI, Responsable de la Direction
 - Nathalie CIMIOTTA, assistante
 - Claire POULIN, chargée de projet
- › Au sein de la Direction de la communication
 - Audrey GLORIAN, directrice de la communication

Tableau du Temps passé par agent par mission

Missions	Aurélie RUFFINATTI directrice TET	Claire POULIN chargée de mission	Nathalie CIMIOTTA Assistante	Audrey GLORIAN Directrice de la communication
Suivi administratif et financier	2	2		
Prises de contacts et réunion de calage		2		
Organisation du groupe de travail et des visites de sites		15	2	
Rédaction		4		
Mise en page		2		3
Diffusion		5	3	
TOTAL (en nombre de jours)	2	30	5	3

BUDGET PREVISIONNEL

CHARGES		PRODUITS	
Charges salariales			
Charges Salariales Mission(40 j)	11 175,72 €	Autofinancement	3 818,06 €
Charges Personnel Sces généraux	2 043,12 €	Région	2 972,25 €
Frais généraux (Electricité, loyer, charges, maintenances, assurances, affranchissement,téléphonie,petites fournitures)	1 237,74 €	DREAL	10 000,00 €
Sous-total	14 456,58 €	ADEME	2 300,00 €
Charges directes			
Frais de déplacements	633,73 €		
Création graphique et mise en page	2 000,00 €		
Impression	1 000,00 €		
Diffusion [routage, mise en ligne, communication]	1 000,00 €		
Sous-total	4 633,73 €		
TOTAL	19 090,31 €	TOTAL	19 090,31 €